

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 21 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 29 novembre 2023</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 4 décembre 2023</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 13 décembre 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Nicolas CHOCHOY</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT</p> <p>Absents : Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEBOUCHER</p>
---	---

2023/56

**OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE VOIRIE
RUE DE BLEUE MAISON**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie sont nécessaires sur la rue de Bleue-Maison.

Le financement de ces travaux peut être subventionné par le Département au titre de la MMU (Maintenance en Milieu Urbain), à hauteur de 20% sur une base éligible de 200 000.00€ HT, soit 110 000.00€.

Ces travaux peuvent également être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2024 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 20% sur une base éligible de 355 981.75€ HT, soit 71 196.35€.

Un financement peut également être octroyé par la CAPSO, via le fonds de concours 2024/2026, représentant 61 000.00€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès du Département, de l'Etat et de la CAPSO, et de joindre le plan de financement lors de la demande.

Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux de voirie rue de Bleue-Maison	413 356.75 €	- Département MMU	110 000.00 €	27 %
		- Etat (DETR)	71 196.35 €	17 %
		- CAPSO	61 000.00 €	15 %
		- Fonds propres communaux	171 160.40 €	41 %
TOTAL DÉPENSES	413 356.75 €	TOTAL RESSOURCES	413 356.75 €	100 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès du Département, de l'Etat ainsi que de la CAPSO.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHOCHOY



Le Maire,

Laurent DENIS

